

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<u>Date de convocation et d'affichage:</u>	
04/11/2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	
En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	17

L'an deux mil vingt-cinq,
 Le vingt-quatre novembre à 20 heures,
 Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Étaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, DUFAY Pierre, FOURNET Hervé, HESLOIN Vincent, RATTIER François, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Éric, suppléant de DIAZ Ramon, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, DROUET Martial, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, CAPPELAERE Marc, GODBILLE Laure, LEFEVRE Dominique

Absents : SCHAEFER Claude, BERTHELOT Sébastien, CASTEL Guillaume, JAMES Éric, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, EDON Michel, HESLOIN Patrice, LEVERRIER Christiane, GERARD Pascal

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20251124-37

Objet : Redevance consommations d'eau et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de se prononcer sur la revalorisation de la redevance consommations et la redevance applicables au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2025, à savoir :

Tarif au 1 ^{er} janvier 2025	Secteur Gâprée	Secteur Moulins
Redevance AELB performance réseau	0.02 €/m ³	0.02 €/m ³
Tarif au 1^{er} janvier 2026 issu de la simulation SISPEA		
Coefficient de modulation	0.59 soit 0.06 €/ m³	0.68 soit 0.07 €/ m³

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de retenir un taux moyen de 0.065 €/m³ pour garder un tarif uniforme sur les deux secteurs.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,
 Rémy RILLET

SMAEP GÂPRÉE-MOULINS

4 Route du Tertre
 61390 LE CHALANGE